

3 JUIN 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 3 juin 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE
MARCEL DION

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2002-06-254 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2002
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2002-06-255 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 21 MAI 2002
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2002-06-256 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2002
 - N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2002

3 JUIN 2002

- 2002-06-257 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 31 MAI 2002
- N. M. 3.4 ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET ÉTAT COMPARATIF AU 1^{ER} JUIN 2002
- N. M. 3.5 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE SURFACE
- N. M. 3.6 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU, ANNÉE 2001
- 2002-06-258 NON UTILISÉ
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2002-06-259 4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2002
- 2002-06-260 4.2 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE ET MONTÉRÉGIE ÉCONOMIQUE
- 2002-06-261 4.3 CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE GRANBY-BROMONT : COTISATION ANNUELLE, JUIN 2002 À JUIN 2003
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE DOLLARS (84 440\$) AFIN DE FAIRE L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE 1050 GIPM AVEC RÉSERVOIR D'EAU
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2002-06-262 7.1 JUGEMENT SUITE À L'ACCIDENT DE MOTO DE MONSIEUR WAYNE ROONEY
- 2002-06-263 7.2 ALLOCATION DE DÉPENSE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS
- 2002-06-264 7.3 ACHAT D'UN BOMBARDIER

3 JUIN 2002

2002-06-265	7.4	ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN APPAREIL DE MESURE EN CONTINU DU CARBONE ORGANIQUE TOTAL POUR LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.
2002-06-266	7.5	PROTOCOLE D'ENTENTE – DÉVELOPPEMENT LES BOISÉS ADAMS, PHASE 1
2002-06-267	7.6	VENTE D'UNE PARTIE DE LA CEINTURE DE RANDONNÉE À LA COMPAGNIE 3936091 CANADA INC ET SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE BROMONT
2002-06-268	7.7	INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À L'AÉROPORT DES CANTONS DE L'EST
2002-06-269	7.8	ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2001
2002-06-270	7.9	X-SKICAMP : PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT
2002-06-271	7.10	NOM DONNÉ AU LOT 1894-30, DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES QUARTIERS D'HIVER »
2002-06-272	7.11	LOISIRS ET SPORT MONTÉRÉGIE : AFFILIATION 2002-2003
2002-06-273	7.12	APPUI AU PROJET DE MODERNISATION DU ZOO DE GRANBY
2002-06-274	7.13	DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
2002-06-275	7.14	L'INTERNATIONNAL D'ATTELAGE DE BROMONT : BROMONT CAN-AM FEI
2002-06-276	7.15	ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE : SERVICE DE DÉSINCARSÉRATION
2002-06-277	7.16	CONCOURS MAISONS FLEURIES 2002
2002-06-278	7.17	SUBVENTION AU CLUB HORTICOLE DE BROMONT
2002-06-279	7.18	ADOPTION DU PLAN SUR L'ORGANISATION POLICIÈRE
2002-06-280	7.19	BOULEVARD DE BROMONT : VITESSE AFFICHÉE
N. M.	7.20	CEINTURE DE RANDONNÉE DU MONT-BROME

3 JUIN 2002

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2002-06-281 8.1 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL POTVIN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- 2002-06-282 8.2 EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE AU SERVICE DU GREFFE
- 2002-06-283 8.3 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2002-06-284 8.4 NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-BOURGEOIS AU POSTE D'ENQUÊTEUR À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2002-06-285 8.5 EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI
- 2002-06-286 8.6 PERMANENCE DE MADAME LYNE RIENDEAU
- 2002-06-287 8.7 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE EN GÉOMATIQUE

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX PAR LE CHÂTEAU BROMONT INC, POUR L'AUBERGE BROMONT
- N. M. 9.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX PAR LA COMPAGNIE 9034-2122 QUÉBEC INC POUR LE GOLF BROMONT
- N. M. 9.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE YAMASKA TENUE LE 9 MAI 2002
- N. M. 9.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 18 AVRIL 2002.
- N. M. 9.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GILLES HAMELIN, CHEF, SERVICE DE LIVRAISON DE POSTE CANADA RELATIVE À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-05-228 RELATIVEMENT AU SERVICE POSTAL RENDU À LA POPULATION DE LA VILLE DE BROMONT
- N. M. 9.6 DÉPÔT DES LETTRES DE MESSIEURS JEAN LAROCHELLE ET MARCEL GUERTIN RELATIVEMENT À LA POSE D'ALPHATE AU ROYAL BROMONT

3 JUIN 2002

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2002-06-288 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2002-06-254

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7.20 est reporté à une séance subséquente
- le sujet suivant a été ajouté au VARIA de l'ordre du jour :

10.1 DÉPÔT DE L'ENTENTE ENTRE LA
VILLE DE BROMONT, LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS ET LE
MINISTRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE LA
MÉTROPOLE CONCERNANT DE
NOUVEAUX MÉCANISMES DE
VOTATION : LE VOTE PAR LA
POSTE

ADOPTÉ

2002-06-255

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 21 MAI 2002**

3 JUIN 2002

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal tenue le 21 mai 2002.

ADOPTÉ

2002—06—256

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2002 au montant de **CINQ CENT TRENTE MILLE SEPT CENT SEIZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (530 716,84 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes

ADOPTÉ

N. M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2002

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mai 2002. Le montant des permis émis durant le mois de mai se chiffre à **DEUX MILLIONS SIX CENT TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENTS DOLLARS (2 633 300 \$)**.

3 JUIN 2002

~~2002-06-257~~

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
31 MAI 2002**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal entérine les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme, sauf pour ce qui est de la résolution numéro 02-048, contenues dans le procès-verbal de leur assemblée tenue le 31 mai 2002.

ADOPTÉ

N. M.

**ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET ÉTAT COMPARATIF
AU 1^{ER} JUIN 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses et de l'état comparatif au 1^{er} juin 2002 déposés par Madame Danielle Rioux, trésorière.

N. M.

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE
SURFACE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport sur la caractérisation des eaux de surface réalisé par la firme Aménatech inc. Ledit rapport peut être consulté sur le site WEB de la Ville.

N. M.

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DE LA
CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU, ANNÉE 2001**

3 JUIN 2002

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport annuel d'exploitation de la Centrale de traitement des eaux, année 2001, déposé par Messieurs François Paquet, chef d'équipe assainissement et Nicolas Rousseau, directeur gestion du territoire. Ledit rapport peut être consulté sur le site Web de la Ville.

2002—06—259

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller MARCEL DION soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2002.

ADOPTÉ

2002—06—260

**TOURNOI DE GOLF ANNUEL DU CONSEIL RÉGIONAL DE
DÉVELOPPEMENT DE LA MONTÉRÉGIE ET MONTÉRÉGIE
ÉCONOMIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun membre du conseil municipal ne peut participer au tournoi de golf annuel du Conseil régional de développement de la Montérégie et Montérégie économique.

ADOPTÉ

2002—06—261

**CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE GRANBY-
BROMONT : COTISATION ANNUELLE, JUIN 2002 À JUIN 2003**

3 JUIN 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (155,58 \$)**, taxes incluses, à la Chambre de commerce du district de Granby, somme représentant le renouvellement de la cotisation, juin 2002 à juin 2003, de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (84 440\$) AFIN DE FAIRE L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE 1050 GIPM AVEC RÉSERVOIR D'EAU

Monsieur le conseiller ONIL COUTURE donne avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt d'une somme de **QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (84 440 \$)** afin de faire l'achat d'un camion autopompe 1050 GIPM avec réservoir d'eau.

2002-06-262

JUGEMENT SUITE À L'ACCIDENT DE MOTO DE MONSIEUR WAYNE ROONEY

ATTENDU le jugement du juge Donald Bissonnette, de la cour du Québec, division des petites créances, suite à un accident de motocyclette survenu sur le boulevard de Bromont le 4 septembre 2000 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **MILLE QUINZE DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (1 015,75\$)** à Monsieur Wayne Rooney, somme représentant les coûts de réparation de la moto de Monsieur Rooney, suite à un accident de moto survenu le 4 septembre 2000.

ADOPTÉ

3 JUIN 2002

2002—06—263

ALLOCATION DE DÉPENSE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la participation des premiers répondants à des événements spéciaux dépasse le cadre de leur affectation normale de premiers répondants qu'ils font bénévolement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la trésorière soit autorisée à payer, à même le budget prévu à cet effet, la somme de 15.00 \$ en guise d'allocation de dépense à chaque premier répondant qui aura été convoqué à un événement spécial auquel participe la Ville et où la présence des premiers répondants a été prévue par contrat.

QU'après chaque événement spécial, le Directeur de la sécurité publique informe par écrit la trésorière des noms des premiers répondants devant bénéficier de cette allocation.

ADOPTÉ

2002—06—264

ACHAT D'UN BOMBARDIER

ATTENDU QUE la Ville désire faire l'acquisition d'un prototype de véhicule pour l'entretien d'hiver des trottoirs soit un Bombardier SW 48 Hydrostatique portant le numéro de série 900200010 ;

ATTENDU QUE le nouveau type de transmission hydrostatique dont est muni le prototype devrait permettre une conduite beaucoup plus précise et sécuritaire pour ce type de véhicule ;

ATTENDU QUE ce prototype n'est disponible que du seul fournisseur Bombardier Inc.;

ATTENDU QUE les observations des employés de la Ville de Bromont quant à la conduite du véhicule sont utiles à Bombardier Inc. aux fins du développement de ce véhicule et pour assurer à la Ville un meilleur service après-vente ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de travailler en partenariat avec Bombardier Inc. dans le développement de ce nouvel équipement servant à l'entretien d'hiver des trottoirs ;

3 JUIN 2002

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de Bombardier Inc. de conclure une entente de partenariat dans le cadre d'un projet expérimental visant l'équipement en question ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville soit autorisée à acquérir le prototype SW 48 Hydrostatique portant le numéro de série 900200010 pour la somme de quarante huit mille dollars (48 000 \$), taxes applicables en sus.

QUE la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, un contrat de vente préparé par Bombardier concernant le véhicule proposé par cette compagnie.

QUE la lettre d'entente du 17 mai 2002 fasse partie intégrante du contrat d'acquisition du prototype.

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **QUARANTE HUIT MILLE DOLLARS (48 000 \$)**, taxes et livraison en sus, à même le surplus accumulé pour financer l'achat dudit véhicule.

ADOPTÉ

2002-06-265

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN APPAREIL
DE MESURE EN CONTINU DU CARBONE ORGANIQUE TOTAL
POUR LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 24 mai 2002 à 9 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

SECTION C-1 BORDEREAU DES PRIX

QUANTITÉ	SOUSSIONNAIRE E DESCRIPTIONS	ENVIRONNEMENT EAS		JOHN MEUNIER	
		PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	SÉRES 2000-COT Analyseur en continu pour la mesure du Carbone Organique Total dans l'eau.	36798,00	36798,00	35900,00	35900,00

1	Ensemble de pièces de remplacement et de mise en route pour une période d'opération normale de 1 an, incluant une lampe U.V. de remplacement.	N/A	N/A	N/A	N/A
1	Ensemble de pièces de remplacement et de mise en route pour une période d'opération normale de 2 ans, incluant une lampe U.V. de remplacement.	2288,00	2288,00	2233,00	2233,00
1	Système de filtration automatique par filtration tangentielle pré-monté.	8298,00	8298,00	8095,00	8095,00
1	Installation de l'appareil par le raccordement hydraulique, électrique et de l'instrumentation.	4290,00	4290,00	4186,00	4186,00
1	Formation des opérateurs pour le fonctionnement et la maintenance. Manuels techniques, de préférence en français.	495,00	495,00	480,00	480,00
1	Option A : garantie 1 an.	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
1	Option A : garantie 2 ans.	3365,00	3365,00	3280,00	3280,00
		Sous total : 55534,00		Sous total : 54174,00	
		T.P.S : 3887,38		T.P.S : 3792,18	
		T.V.Q : 4456,60		T.V.Q : 4347,46	
		Grand total : 63 877,98		Grand total : 62313,64	

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'un appareil de mesure en continu du carbone organique total au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme John Meunier Inc. Pour la somme de **SOIXANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TREIZE DOLLARS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (62 313,64 \$)**.

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **DEUX MILLE CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS (2 147 \$)** à même le surplus accumulé pour financer l'analyseur COT.

ADOPTÉ

3 JUIN 2002

2002—06—266

**PROTOCOLE D'ENTENTE – DÉVELOPPEMENT LES BOISÉS
ADAMS, PHASE 1**

ATTENDU le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire continuer le développement Les Boisés Adams ;

Attendu que le promoteur offre à la Ville de réaliser la construction des infrastructures requises et ce, à ses frais ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier, ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit protocole d'entente.

QUE le protocole spécifie que les parcs identifiés sur le PIIA et acceptés pour ce développement soient cédés à la Ville de Bromont et ce, en fonction du règlement de lotissement.

ADOPTÉ

2002—06—267

**VENTE D'UNE PARTIE DE LA CEINTURE DE RANDONNÉE À LA
COMPAGNIE 3936091 CANADA INC ET SERVITUDE EN FAVEUR DE
LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU la résolution 2001-08-391, laquelle mettait un terme au recours entrepris par Madame Danielle Désourdy contre la Ville (Requête en jugement déclaratoire 455-05-000447-008) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte notarié, vendant ainsi une portion du « Sleigh ride » à la compagnie 3936091 Canada inc., le tout en conformité avec les différents

3 JUIN 2002

éléments de la résolution 2001-08-391 et recevant en contre partie une servitude de passage.

ADOPTÉ

2002—06—268

**INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À L'AÉROPORT DES
CANTONS DE L'EST**

ATTENDU QUE la Régie aéroportuaire régionale de Cantons de l'Est dessert un territoire régional ;

ATTENDU QUE l'aéroport devrait être reconnu comme centre d'intervention régionale ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont fait partie de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est et que celle-ci, par la voie de son Conseil d'administration, demande une résolution d'appui pour la réalisation du projet de mise en place d'une génératrice d'urgence ;

ATTENDU QU'au niveau de la prévention et de la sécurité des équipements et des citoyens, les municipalités régionales de comté de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi devraient participer financièrement à la réalisation de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont approuve les démarches de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est auprès des gouvernements fédéral et provincial pour récolter l'information concernant la possibilité de versement de subventions pour ce projet.

DE demander à la MRC de La Haute-Yamaska et la MRC de Brome-Missisquoi d'étudier la possibilité de verser une subvention puisque cette génératrice d'urgence pourrait fort bien s'intégrer dans tous les plans de sécurité civile et de sécurité incendie mis de l'avant présentement.

QUE l'installation de cette génératrice d'urgence aiderait les deux MRC à atteindre les buts qu'elles se sont donnés en matière de sécurité civile et de sécurité incendie.

ADOPTÉ

3 JUIN 2002

2002—06—269

**ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2001 ;

ATTENDU QUE les revenus se chiffrent à 223 370 \$ et les dépenses à 448 662 \$, ce qui laisse un déficit de 225 292 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà payé la somme de 23 499\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont, exercice financier 2001, lesquels démontrent un solde à payer par l'Office à la Ville de Bromont de **NEUF CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (970,00 \$)**.

ADOPTÉ

2002—06—270

X-SKICAMP : PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la tenue des stages d'entraînement qui se dérouleront du 23 au 26 juillet, du 30 juillet au 2 août, du 6 au 9 août et du 13 au 16 août, de 9 heures à 12 heures, sur la rue du Chevreuil, le consentement des résidents de ladite rue ayant été donné.

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à la réception par la Ville de Bromont d'une preuve d'assurances responsabilité pour la tenue de l'activité.

ADOPTÉ

3 JUIN 2002

2002—06—271

NOM DONNÉ AU LOT 1894-30, DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES QUARTIERS D'HIVER »

ATTENDU QUE les toponymes du secteur du mont Brome sont des toponymes qui prennent leur source dans le nom des circonscriptions électorales provinciales ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer le lot 1894-30 du cadastre officiel du Canton de Brome « rue de Nelligan ».

ADOPTÉ

2002—06—272

LOISIRS ET SPORT MONTÉRÉGIE : AFFILIATION 2002-2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)**, taxes applicables en sus, à Loisir et sport Montérégie, somme représentant le renouvellement de l'affiliation de la Ville de Bromont, 2002-2003.

ADOPTÉ

2002—06—273

APPUI AU PROJET DE MODERNISATION DU ZOO DE GRANBY

ATTENDU QUE le Zoo de Granby attire plus de 562 000 visiteurs par année et est, à ce titre, le principal produit d'appel touristique de la MRC de La Haute-Yamaska de même que des régions administratives de la Montérégie et des Cantons de l'Est ;

3 JUIN 2002

ATTENDU QUE le Zoo de Granby emploie directement plus de 350 personnes, qui vivent et dépensent dans notre région, en plus de tout le personnel des commerces de la région qui bénéficient du grand achalandage du zoo ;

ATTENDU QUE le Zoo de Granby génère en région des retombées directes de 25,6 millions, en plus des retombées indirectes et la promotion de la région au Québec, au Canada et dans le monde;

ATTENDU QUE sans des investissements majeurs dans les infrastructures du zoo de Granby, la clientèle touristique diminuera drastiquement de même que la qualité de l'ensemble du produit récréo-touristique yamaskois ;

ATTENDU QUE la région et ses intervenants se sont mobilisés depuis de nombreuses années afin de développer un concept récréo-touristique fort, apte à soutenir le développement économique régional ;

ATTENDU QUE ce concept passe indéniablement par un accroissement de l'achalandage du zoo de Granby pour poursuivre sur cette lancée ;

ATTENDU QUE le Zoo de Granby a développé un projet de modernisation de ses infrastructures répondant aux besoins de la clientèle du troisième millénaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer sans réserve les projets de développement et de modernisation du Zoo de Granby et de demander au gouvernement du Québec de réitérer son objectif de développement des régions, notamment dans La Haute-Yamaska, et qu'il appuie financièrement le projet de modernisation du Zoo de Granby, de façon à ce que ce projet se réalise d'ici la saison estivale 2002.

ADOPTÉ

2002—06—274

**DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT AUPRÈS DE LA
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC**

ATTENDU QUE la partition de Madame Joan Coveduck est le résultat d'un acte de partition (référence minutes 852 « Me Louis Meunier ») visant la succession de Madame Violet Smith (Coveduck) et qu'une partition par héritage est non assujettie à l'obligation d'une déclaration à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (LPTAAQ, article 1, alinéa 3a) ;

3 JUIN 2002

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'aliénation et de lotissement à la CPTAQ est requise pour aliéner et vendre une partie du 506 du cadastre du Canton Farhnam de l'ensemble de la propriété de Madame Joan Coveduck d'une superficie supérieure à 5 ha mais inférieure à 100 ha ;

ATTENDU QUE Madame Joan Coveduck conserve une partie résiduelle de sa propriété et contigue à la partie visée par la demande d'autorisation ;

ATTENDU QUE la partie résiduelle de la propriété de Madame Joan Coveduck acquise par partition est supérieure à 5 ha mais inférieure à 100 ha ;

ATTENDU QUE cette demande d'aliéner la partie du lot 506 à pour effet de créer un lot n'ayant aucun frontage sur une rue et, de ce fait, enclave le dit lot ;

ATTENDU QUE la propriété contiguë, située à l'intérieur des limites de la municipalité de Brigham, serait la propriété de : « Vision forestière Pinclair » (copie attestation de propriétaire ci-joint) ;

ATTENDU QU'il n'est nullement démontré que l'aliénation et le lotissement de la partie 506 du cadastre du Canton de Farhnam seraient réalisés dans le but de l'annexion ou de l'agrandissement d'une exploitation agricole contiguë ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE refuser la demande d'aliénation et de lotissement du demandeur pour la partie du lot 506 de forme triangulaire bornée par le lot 850 au Nord, la partie du lot 505, du cadastre du Canton de Farhnam, à l'Ouest et la rivière Yamaska au Sud.

ADOPTÉ

2002—06—275

L'INTERNATIONAL D'ATTELAGE DE BROMONT : BROMONT CAN-AM FEI

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **MILLE DOLLARS (1 000\$)**, toutes taxes applicables incluses, à L'international d'attelage de Bromont, Bromont Can-Am Fei, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la tenue de l'événement.

ADOPTÉ
3 JUIN 2002

2002—06—276

**ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE
MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE :
SERVICE DE DÉSINCARSÉRATION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'*Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie*, relative au service de désincarcération ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que rédigée, l'*Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie*, relative au service de désincarcération.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la ville de Bromont, ladite entente.

ADOPTÉ

2002—06—277

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2002

ATTENDU QUE le Club Horticole de Bromont assure la coordination du concours MAISONS FLEURIES 2002 ;

ATTENDU QUE le concours MAISONS FLEURIES 2002 est intégré au calendrier des activités du Club ;

ATTENDU QU'un montant de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** était alloué à cette activité dans le budget 2002 du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** au Club horticole de Bromont pour l'organisation du concours MAISONS FLEURIES 2002.

ADOPTÉ
3 JUIN 2002

2002—06—278

SUBVENTION AU CLUB HORTICOLE DE BROMONT

ATTENDU que le Club Horticole de Bromont a fait la demande d'une subvention de mille dollars (1 000 \$) pour le démarrage de ses activités ;

ATTENDU qu'un tel support s'insère dans la mission du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** au Club horticole de Bromont.

ADOPTÉ

2002—06—279

ADOPTION DU PLAN SUR L'ORGANISATION POLICIÈRE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du *Plan d'organisation policière* du service de police de la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le *Plan d'organisation policière* du service de police de la Ville de Bromont, daté de février 2002, réalisé par Monsieur Mario Lafrance, conseiller en management et en communication, en collaboration avec le Comité de travail sur la mise à niveau du service de police de Bromont, composé de Monsieur Rémi Lafrenière, gestionnaire principal, de Monsieur réal Ouimet, directeur de la sécurité publique, de Pierre Henri, directeur adjoint de la sécurité publique, de Monsieur Yvon Allard, sergent superviseur, service de police et de Monsieur Jean Bourgeois, policier, représentant syndical, service de police.

ADOPTÉ

3 JUIN 2002

2002—06—280

BOULEVARD DE BROMONT : VITESSE AFFICHÉE

ATTENDU QUE le ministère des Transports planifie présentement la réfection du viaduc de la sortie 78 et que pour réaliser la conception du nouveau viaduc, il doit connaître la vitesse qui sera affichée sur le Boulevard de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports de bien vouloir considérer une vitesse de 50 km/h sur le boulevard de Bromont pour la portion comprise entre l'autoroute 10 et la rue Bleury.

DE demander au ministère des Transports de considérer ce secteur comme étant urbain.

ADOPTÉ

N. M.

CEINTURE DE RANDONNÉE DU MONT-BROME

Le sujet numéro 7.20 est reporté à une séance subséquente.

2002—06—281

**PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL
POTVIN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE Monsieur Marc Courcy revient de son congé de maladie le 10 juin 2002 ;

ATTENDU les nombreuses semaines de vacances durant l'été aux travaux publics et un surcroît de travail important ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 JUIN 2002

DE prolonger l'embauche de Monsieur Daniel Potvin, pour la période du 10 juin au 15 novembre 2002, au taux de la classe 4, an 3, selon la convention collective en vigueur, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2002—06—282

EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE AU SERVICE DU GREFFE

ATTENDU le besoin d'informatiser les archives et la somme de travail que ce projet nécessite ;

ATTENDU QUE le Conseil a accepté le projet, lors de l'exercice budgétaire 2002 ;

ATTENDU QUE Caroline Choinière a effectué un stage au service du greffe, dans le cadre de ses études au CÉGÉP, a commencé l'informatisation des archives et a donné entière satisfaction ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Caroline Choinière soit embauchée, pour la période du 28 mai au 16 août 2002, à titre d'étudiante, au taux horaire de 12.00 \$/heure, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2002—06—283

EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le policier Steve Gervais est absent pour une période de deux (2) mois pour raison de maladie ;

ATTENDU QU'il doit être remplacé pour cette période et pour le temps des vacances ainsi que pour le surcroît de travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

3 JUIN 2002

D'embaucher Monsieur Alain Huppé comme policier surnuméraire, au taux horaire de 15 \$, selon la convention collective en vigueur, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2002—06—284

**NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-BOURGEOIS AU POSTE
D'ENQUÊTEUR À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE pour se conformer à la loi 19 (Organisation policière niveau 1), le service de police doit avoir un enquêteur à temps plein ;

ATTENDU QUE cet enquêteur doit avoir les qualités requises et la formation universitaire en enquête criminelle ;

ATTENDU QUE présentement l'agent Jean Bourgeois a déjà débuté les cours universitaires en enquête criminelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Jean Bourgeois enquêteur au sein du service de police de Bromont, au salaire prévu à la convention collective des policiers et ce, à partir du 3 juin 2002.

ADOPTÉ

2002—06—285

EMBAUCHE D'UN POLICIER À L'ESSAI

ATTENDU QUE Marc Tremblay est policier gradué à l'École Nationale de Police du Québec ;

ATTENDU QUE Marc Tremblay travaille présentement comme policier temporaire à la Sûreté Municipale de Bromont et a refusé un poste permanent à la S.M. Lac Brome afin de demeurer à la Sûreté Municipale de Bromont ;

ATTENDU QUE Marc Tremblay a travaillé comme policier temporaire à la S.M. Saint-Hyacinthe ;

3 JUIN 2002

ATTENDU QUE Marc Tremblay semble avoir tous les qualificatifs requis pour devenir éventuellement policier permanent à la Sûreté Municipale de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Marc Tremblay comme policier à l'essai, pour une période de 2 080 heures, selon l'article 4.01 g) de la convention collective des policiers et ce, à partir du 2 juin 2002, au taux de 15 \$ de l'heure, classe 0 –12 mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2002—06—286

PERMANENCE DE MADAME LYNE RIENDEAU

ATTENDU QUE Madame Lyne Riendeau travaille comme policière temporaire à la Sûreté Municipale de Bromont depuis juin 1994 ;

ATTENDU QUE Madame Riendeau a démontré les aptitudes nécessaires, à la satisfaction du directeur, pour l'obtention d'un poste permanent, faisant une moyenne de 1 575 heures par année depuis 4 ans;

ATTENDU QUE Madame Riendeau doit remplacer le constable Jean Bourgeois qui travaille présentement aux enquêtes criminelles ;

ATTENDU QUE Madame Riendeau est graduée de l'École Nationale de Police du Québec ;

ATTENDU QU'il faut répondre aux exigences de la loi 19 sur l'organisation policière soit le niveau 1 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Lyne Riendeau au titre de policière permanente et ce, à partir du 2 juin 2002, au salaire de la classe 36-48 mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

3 JUIN 2002

2002—06—287

EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE EN GÉOMATIQUE

ATTENDU QUE Monsieur Wai Lai Wong a effectué un stage en géomatique à l'entière satisfaction de la Ville ;

ATTENDU les besoins importants de travaux à effectuer en géomatique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE garder Monsieur Wai Lai Wong, en tant que surnuméraire, pour la période du 20 mai au 27 septembre 2002, au taux de la classe 5, an 1, salaire qui sera revu lors des nouvelles échelles de l'équité interne et sera rétroactif au 20 mai 2002.

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **DIX MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS (10 640 \$)** à laquelle somme se rajoutent les contributions de l'employeur, à même le surplus accumulé pour financer le salaire.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE
AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX
PAR LE CHÂTEAU BROMONT INC, POUR L'AUBERGE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demande.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE
AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX
PAR LA COMPAGNIE 9034-2122 QUÉBEC INC POUR LE GOLF
BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demande.

3 JUIN 2002

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE
YAMASKA TENUE LE 9 MAI 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE
L'EST TENUE LE 18 AVRIL 2002.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GILLES HAMELIN, CHEF,
SERVICE DE LIVRAISON DE POSTE CANADA RELATIVE À LA
RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-05-228 RELATIVEMENT AU SERVICE
POSTAL RENDU À LA POPULATION DE LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Hamelin.

N. M.

**DÉPÔT DES LETTRES DE MESSIEURS JEAN LAROCHELLE ET
MARCEL GUERTIN RELATIVEMENT À LA POSE D'ALPHATE AU
ROYAL BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Messieurs Laroche et Guertin.

N. M.

DÉPÔT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS ET LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE CONCERNANT DE NOUVEAUX MÉCANISMES DE VOTATION : LE VOTE PAR LA POSTE

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente signée par les parties.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean Larochelle demande que les rues du Royal Bromont soient pavées le plus tôt possible. Il fait part des nombreux courriels reçus par la Ville à cet effet.

- Monsieur Jacques Lapensée souligne que, dans son secteur, du gravier, il n'y en a presque plus et qu'il faudrait remédier à la situation. Monsieur Lapensée se plaint de la basse altitude des hélicoptères qui survolent sa ferme : ses moutons sont apeurés et risquent de se blesser dans les clôtures.

2002—06—288

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER